

La commande de cet éclairage s'obtient par le bouton interrupteur de droite ou par le compte pose; bien observer que le bouton inverseur à gauche du socle doit être abaissé.

La reproduction des corps opaques s'obtient en les plaçant dans le châssis normal de l'agrandisseur entre les glaces face en dessous, la plaque sensible doit être placée sur le socle de l'agrandisseur.

Remarque: L'opérateur devra veiller à arrêter tous rayonnements nuisibles provenant soit du châssis soit du plateau de l'agrandisseur.

- REPRODUCTION -

Le dispositif de reproduction se compose de deux parties :

- Le système d'éclairage
- Le châssis de reproduction

Système d'éclairage

Les deux réflecteurs doivent être pourvus de lampes tubes de 60 W. L'éclairage par les réflecteurs est obtenu par l'interrupteur de droite (20) et, éventuellement, par le compte pose, mais, au préalable, l'inverseur (21) devra être abaissé.

Le document se trouvant placé au centre du plateau, les réflecteurs mobiles seront positionnés judicieusement pour que l'éclairage soit régulièrement réparti.

Châssis de reproduction

Le châssis reproducteur sera placé ouvert dans l'agrandisseur et son volet tiré. Il conviendra alors d'actionner le volant de manoeuvre de l'agrandisseur (11) de façon que le rectangle lumineux projeté encadre exactement le document à reproduire de la grandeur voulue. Il suffira à l'opérateur de charger le châssis avec une plaque ou un plan film, de le replacer dans l'agrandisseur et de retirer le volet en s'assurant que l'inverseur (21) à gauche se trouve bien abaissé, et d'actionner l'interrupteur de droite (20) pour obtenir en même temps l'éclairage du document et sa reproduction. (Le cas échéant, le même résultat est obtenu par l'intermédiaire du compte pose).

Remarque: même avec une faible lumière des réflecteurs, il faut obligatoirement diaphragmer pour obtenir une image correcte avec une pose relativement courte (1 ou 2 secondes à F:11).